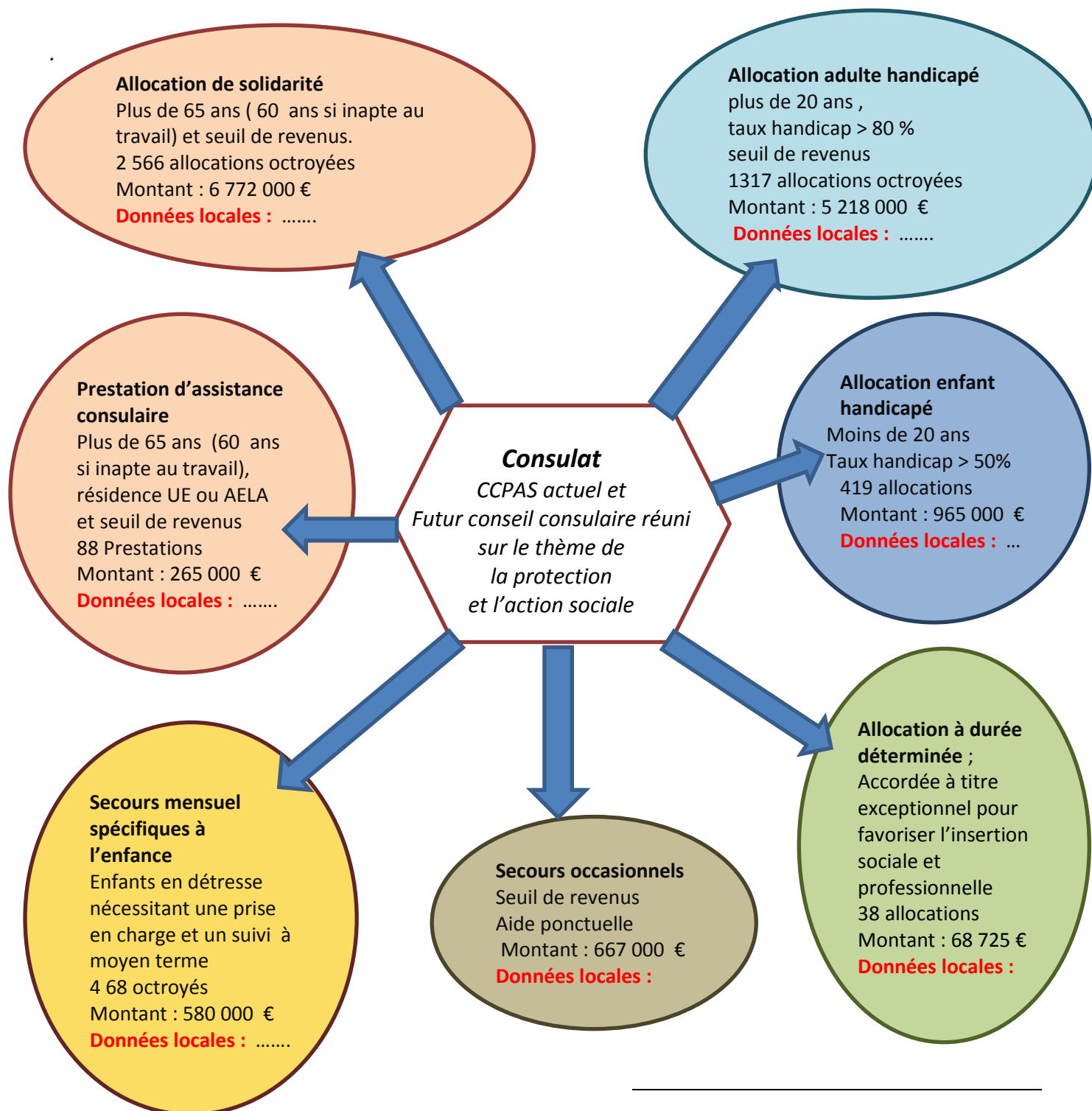


1. Allocations versées aux Français résidents à l'étranger



Explication :

A vous de compléter ces informations avec les données locales recueillies auprès de votre consulat

Intitulé
Conditions d'obtention
Nombre d'aides versées
Montant global
Données locales :

2. Autres modes d'intervention en faveur des Français de l'étranger :

Subventions aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) autrement dit les sociétés de bienfaisance qui distribuent des aides aux Français en difficulté qui s'adressent à elles (ou leur sont adressés par les associations de Français) : elles ont la souplesse qui manque aux CCPAS pour accorder des aides qui n'entrent pas dans le cadre décrit au premier paragraphe. Montant attribué : 482 825 €

Centres médicaux sociaux : 12 centres situés dans des pays où l'offre de soins est déficiente ont reçu 210 000 €

Rapatriements sanitaires ou pour indigence : 441 rapatriements ont été pris en charge par la DFAE, direction des Français à l'étranger, en 2013, 80 pour raison médicale et 360 pour « indigence ». Le CEFR, comité d'entraide aux Français rapatriés est le partenaire incontournable de la DFAE pour ces rapatriements.

Contribution au financement de la prise en charge partielle de la troisième catégorie de la CFE : 498 000 €, ce qui ne représente que la moitié environ du coût de cette mesure, et est compensé par la CFE elle-même en prenant sur ses réserves.

En tout, en 2013, ce sont **16 533 889 €** qui ont été dépensés pour l'action sociale par la DFAE.

Le budget 2014 prévu est de **17 284 000 €** : donc une légère croissance, comme entre 2012 et 2013, après 10 ans de stagnation, donc de baisse, l'inflation n'était pas compensée. On note une augmentation sensible de l'Allocation enfant handicapé et pas de diminution prévue sur le plan 2015 - 2017.

MAIS on constate que les aides régulières (allocations diverses) ont tendance à être remplacées par des secours occasionnels ; autrement dit, qu'à une politique de solidarité traduite par des allocations régulièrement versées liées à des situations particulières, on substituerait une politique d'aide ponctuelle, qui peut cesser à tout moment. C'est une orientation contre laquelle notre association se mobilise.